LA ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St. Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 468. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 8 MAI 1828. Vol. I.

Conditions. L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant six mois d'avance.

Cette [illegible] feuille [illegible] en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera d'envoyer la feuille à ceux qui n'auront pas donné leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, [illegible] pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, pourront prendre un abonnement à l'année, à des prix [illegible] selon la quantité d'avis.

On s'abonne à Carrolton, chez le juge Morel Gérard.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérence Le Blanc.

A Donaldson, chez P. Roze, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumartrait, et au juge Bryant.

Etats-Unis.

POUR NORFOLK ET RICHMOND.

Le beau brick WASHINGTON, H. HENLEY, maître, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Leslie, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue de Conti ou à

8 mai BOWERS, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le beau brick MOBILE, capitaine Lemay, ayant presque toute sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

7 mai J. W. ZACHARIE & Co.

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre MEXICO, capt. Patterson, ayant les deux tiers de sa charge engagés, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à

8 mai. COCKAYNE & WATTS, No. 56 rue Bienville

POUR LIVERPOOL.

Le superbe navire GEORGE CLINTON, capitaine Gelston, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser à bord au capitaine, ou à

R. & E. DE PEYSTER,

6 mai 75, rue du Canal

POUR LIVERPOOL.

La barque UNITY, a besoin d'environ 200 balles de coton pour compléter son engagement ; pour fret desquelles on peut s'adresser au capitaine à bord, ou à

1er mai JOHN A. MERLE & Co.

A FRETER,

Le beau brick SPLENDID, capitaine D. Curtis, sera prêt à recevoir son chargement dans peu de jours. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à

26 avril JOHN CLARK.

POUR BOSTON,

Le superbe brick DIDO, ayant partie de son chargement engagé, sera bientôt expédié. Pour fret du reste, ou passage, ayant des arrangements superbes, s'adresser à

30 avril JOHN CLARK, rue Bienville

POUR NEW-YORK,

☞ La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire KENTUCKY, capt Bathbone.

Le navire PALMA, capt Marshall.

Le navire ILLINOIS, capt Waterman,

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler,

Le navire LOUISIANA, capt. Prince.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixé aux 1er. et 15 de chaque mois.

25 oct *Foster & Hutton.*

ON pourrait avoir quelques tonneaux de [illegible] s'adressant a W. W. CALDWELL

9 décembre.

Le soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, en débarquement du navire Belle, venant du Hâvre consistant en Bas de soie pour hommes et pour femmes, noirs et blancs, Bas pour femmes unis et brodés, forts Bas de fil pour hommes, Echarpes de Barege, Rubans de Taffas noir, et une caisse de fausse Bijouterie.

ANDREW HODGE junr

3 Déc.

500 BOUCAUTS de sucre prêtes à être livrés sur différentes habitations, à vendre par

4 dec. *G. Legendre*

SUCRE.—Les soussignés offrent à vendre, 100 boucauds Sucre première qualité sur une habitation à 10 lieues de la ville. S'adresser à

1er mai JOHN MAGAN & Co.

Bateaux.

POUR BORDEAUX,

Le beau brick CAIUS, capitaine Davenport, ayant une partie considérable de son chargement, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

8 mai JOHN CHASE, rue Bienville

POUR LE HAVRE.

Le vaisseau neuf et étonvillen cuivre JOHN HALL, capitaine P. Thompson, ayant presque tout son chargement engagé, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

J. OGDEN & Co.

POUR NANTES.

Le joli brick français COMTE [illegible] capitaine Duboy, doublé et chevillé en cuivre, classé A. No. 1, ayant toute sa cargaison engagée, partira positivement pour le susdit port le 15 courant, pour passage s'adresser au capt. à bord ou à A. SEIDREAUX, VIENNE & Co.

8 mai.

POUR TAMPICO.

La goélette [illegible] capitaine [illegible] étant prête, pour la majeure partie de son chargement attendu, partira immédiatement pour le dit port. Pour fret et passage, s'adresser à

19 Avril. M. P. COUGOT, Rue Royale

POUR BAYOU SARAH, LATON-ROUGE,

Et toutes les lignes intermédiaires.

Le beau Bateau-a-Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine D. Lapotion, fera régulièrement les voyages entre les places ci-dessus et partira tous les Mercredis à midi. Il a de très beaux arrangements pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

19 Déc. JAMES ARMOR.

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUPEE,

Et tous les lieux intermédiaires.

Le bateau a vapeur RED-RIVER, venant d'être réparé, recommencera ses voyages régulièrement de la Nlle.-Orléans pour les lieux ci-dessus, et partira tous les Mardis a 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis a 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a

[illegible] GUILLAUDON.

POUR NATCHEZ

Et tous les lieux intermédiaires

Le bateau a vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira dorénavant tous les 1er. 10 et 20 de chaque mois ; et des Natchez tous les 5, 15 et 25, a 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser a bord. 17 déc.

POUR LE BAYOU SARAH,

Loususe-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements,

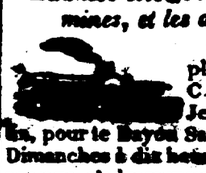

Le bateau-a-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

1 sept *Joseph T. Bauduc.*

Vente volontaire de meubles.

MME. Bellanger partant pour France, vend à l'amiable dès à présent son mobilier, et fera un encan Lundi 5 Mai, à 4 heures, de ce qui restera à son domicile rue Marigny No. 141. 30 Av.

DEMANDE.—On a besoin d'une jeune femme, pour l'employer dans un magasin de chapeaux. Il faut qu'il sache parler les deux langues et ait de bonnes recommandations. S'adresser au bureau de cette feuille. 5 mai

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

LE prix de la farine fraiche étant aujourd'hui de $6 50 le baril, d'après le tarif les boulangers devront donner [illegible] pour un escalin. Nouvelle-Orléans, 3 Mai 1828.

Le Baron Buffignac,

3 Mai Maire

AU moment de partir je prie les personnes qui auront quelque réclamation contre moi, de se présenter chez Mr. J. Guerin faubourg Marigny, rue des Français. Celles qui me doivent, sont aussi priées de régler avec Mr. J. Guerin, qui a ma procuration générale.

21 avril LALAURIE Dr.

70 BOUCAUTS DE SUCRE sont attendus à la levée cette après midi ou demain, et seront vendus à des prix raisonnables, pour du comptant S'adresser de suite, rue de Chartres No. 95, près la rue de Conti. 3 déc

Reçu par le brick henry, de Marseille et à vendre par le soussigné:

Sardines à l'huile; gelées de groseille, sirop de framboise et de groseille, confitures cristalisées en boete, un assortiment de confitures de la Havane, nougat blanc, 40 caisses confitures de gingembre de kanton; trois barils anis vert très-frais. Le tout à un prix modéré.

4 dec *N. Mioton.*

CAFE' de la Havane.—15 Sacs Cafe fin vert, reçus par la goélette Escambia, et à vendre par *J. F. PAYSON*

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du premier District Judiciaire.

Clarisse Trogué femme de Théodore Trogué, contre *Théodore Trogué son mari,* } DIVORCE.

SUR motion de P. A. Cuvellier, Ecqr. avocat de la demanderesse, et la Cour etant convaincue par des preuves que la demande de la demanderesse est mise en danger, par l'état des affaires du défendeur, ordonne et ordonne que le jugement par défaut rendu sur ou le 26 Décembre dernier, est maintenant confirmé et qu'une séparation de biens existe dès ce jour entre la demanderesse et le défendeur, son mari, conformement à la loi. Et la Cour étant depuis satisfaite des preuves fournies par la demanderesse quant à la dot et autres propriétés appartenant par elle en mariage comme relatées dans la pétition, ordonne et adjuge qu'elle recouvre du défendeur la somme de trois mille cent vingt-quatre piastres et quatorze cents, montant de la somme apportée par elle en argent comptant : et qu'elle reprenne possession du terrain mentionné dans sa pétition, ainsi que des esclaves et bestiaux qui y sont aussi compris, savoir : Un arpent de terre [illegible] sur quatre vingt arpents de profondeur, un nègre nommé Alexis, une négresse nommée Afrique avec sa fille mulatte Louise, un [illegible], et un taureau avec [illegible]. Et déclare il ordonné que le défendeur paiera [illegible]

4 Février 1828.

(Signé) JOSHUA LEWIS

Signé 9 Février 1828. [illegible]

Lequel [illegible] montant à la somme de trente [illegible] cents, sans compter [illegible] du shériff.

Je certifie par le présent que la pièce ci-dessus est une copie d'un jugement primitif enregistré au Greffe de cette Cour, en témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce quinze Mars de l'an de grace 1828.

N. FARRAR, dép. greffier.

Esclave en maronnage.

EST partie maronne de chez le soussigné, il y a environ quatre jours, une Négresse créole de ce pays, nommée *Célestine*, âgée d'environ 28 ans, taille de 5 pieds 8 pouces français, teint rougeâtre, ayant de petites taches blanches à la figure, presque imperceptibles, parlant Anglais, Français et Espagnol. Une récompense de huit piastres sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné, ou à la geole de cette ville.

Les capitaines de navires et autres, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la loi.

PIERRE GALE,

rue du Quartier, entre Conté et Royale.

15 avril—

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

MR. Renou, Docteur en médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères et aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de *Bains Fumigatoires* de la rue St.-Anne, N°. 122, dans la rue du Quartier, N°. 156, au coin de la rue de Bourgogne, maison occupée dernièrement par Mr. le Dr. Fermento.

On sait généralement combien les bains de vapeurs sulfureuses et émolientes sont efficaces dans les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales, les paralysies et autres affections graves ; il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Renou a profité de ce déplacement pour faire construire de nouveaux appareils et pour faire disparaître toutes les causes de reproches qu'on était peut-être en droit de faire à l'ancien établissement. Ces autres changemens, la boite fumigatoire pour les blancs est placée dans une pièce de son appartement n'ayant aucun rapport avec l'habitation de nègres.

Son nouveau local lui permet encore de prendre chez lui les malades qui voudraient devenir ses pensionnaires.

Il a un vaste hopital pour les nègres, et la position de sa maison, dans un quartier où les habitations sont plus espacées entr'elles que dans aucun autre, la rend parfaitement saine.

Prix de l'abonnement de 12 *bains,* $16 ««

«« ....6 «« 9 ««

«« ....1 «« 1 50

La fournée d'un nègre dans l'hopital «« ..... 1 ««

Mr. Renou prendra d'ailleurs avec les propriétaires, les arrangemens les plus convenables.

Dans les dernières années de sa pratique médicale à Paris, le Dr. Renou, lié de la plus intime amitié avec le Dr. Ducamp, inventeur du procédé le plus efficace pour la guérison des retentions d'urine, s'était adonné spécialement à leur traitement. Il possède la collection la plus complette des instrumens qui y sont nécessaires. Il a l'honneur d'en faire part aux personnes affectées de cette douloureuse maladie. Son habitude de ce genre d'opérations, l'autorise à leur promettre tous les bienfaits de ce mode de traitement.

A VENDRE par les soussignés, dans leur magasin,

100 caisses blanc de baleine

30 barils farine de bled Saracin, fraiche

20 fréquins beurre

20 barils cidre de New-Ark

50 barils farine fraiche

3 pipes eau-de-vie de France

Une caisse violons

Un assortiment de pierres à meules.

21 déc *Rushell & Barstow.*

600 BOUCAUTS de sucre prêts à être livrés sur diverses habitations, à vendre par

4 dec. *A. & Z. Cavelier.*

Pensionnat pour les femmes.

L'ETABLISSEMENT de [illegible] convenable pour les pensionnaires et les externes, qui maintenant situé à cette saison-ci est agréable, rue Bourbon No. 14, deux portes après l'Eglise Episcopalienne.

Les branches suivantes dirigé d'une manière libérale et intelligente dans cet établissement.

Les langues Française, Anglaise et Italienne;

L'Ecriture;

Grammaire;

Arithmétique;

Géographie, avec des cartes et des globes,

Histoire ancienne et moderne;

La Mythologie;

Les belles Lettres;

La Diction;

La danse; la musique vocale et instrumentale.

Son établissement étant composé également d'écolières françaises et américaines, les deux langues y sont [illegible], et par ce moyen réunit le [illegible] avantages de la pratique continuelle, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed présente ses devoirs qui lui impose son état, et [illegible] les remplir aussi autant d'exactitude que possible, est toujours assistée par des personnes d'une capacité reconnue et de la plus grande assiduité à remplir leurs engagemens; elle se croit donc autorisée à promettre aux parens, et autres personnes, que les élèves continueront à recevoir tous les soins qu'il est possible de souhaiter pour acquérir une éducation utile et accomplie.

N. B. Comme ci-devant, Madame Evershed donne des leçons de piano, de guitare et de musique vocale. 1 avril

Trésorerie de l'Etat de la Louisiane.

NOUVELLE-ORLEANS, 7 Fev. 1828.

CE BUREAU est transporté dans la maison ci-devant occupée par les Dames Ursulines, rue Condé. L'entrée est vis-à-vis la demeure de J. Le Carpentier. Ce bureau sera ouvert depuis dix heures du matin jusqu'à deux de l'après-midi.

F. GARDERE,

7 Fév. 6 *Trésorier de l'Etat.*

LE Soussigné se charge de tous les ouvrages appartenant à l'Etat de CAROSSIER ; il demeure rue Royale, No. 280, entre les rues du Maine, et St. Philippe, ayant un très-bon ouvrier, pour toutes les parties en bois, il entreprendra des réparations de tout genre.

12 Jan R. COOKE.

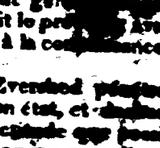

E. DEBERGUE.

Successeur de J. Gabaroche,

PREVIENT ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN DE CHAPEAUX, de toutes les qualités, qu'il vient de recevoir du Nord et des belles Manufactures de New-York. Ayant été à même de connaître les meilleures fabriques des Etats-Unis, il ose espérer que ses anciennes pratiques, en s'adressant à lui auront lieu d'être satisfaites. Il vendra en gros et en détail, à aussi bon marché que n'importe quel magasin en ville.

Son magasin est rue St. Pierre, entre Chartres et Levée ; au domicile qu'occupait Mr. J Gabaroche No. 22. 7 mars.

FABRICA de Sombreros finos de primera calidad, y prueba de agua, se venden en casa de E. DEBERGUE, en la calle de Sa. Pedro, Plaza de Armas N°. 23. 10 abril

A VENDRE, un nègre créole, âgé d'environ 28 ans, excellent peintre et vitrier, garanti des maladies et vices prévus par la loi ; il est bon charretier et cocher, très bien connu dans ce pays. Payable à 6 et 12 mois. Il donne $35 de loyer en ce moment ; et le propriétaire ne s'en défait que pour régler un bien de famille.—S'adresser à l'imprimerie de cette feuille. 10 Avril.

JEAN DE CORRE—Docteur en médecine et en chirurgie, des colléges de Madrid, et Barcelone, ex-membre résidant de la ci-devant école et société médicale d'émulation de Bordeaux &c. &c. Légalement autorisé pour exercer en tout l'Etat de la Louisiane, a l'honneur d'annoncer aux habitans de la Nouvelle-Orléans qu'il a fixé sa demeure au coin de la rue Condé et du Maine, vis-à-vis la Pharmacie de MM. Oriol & Co.

Il se fait un devoir d'avertir le public, qu'ayant perfectionné son éducation médicale dans les écoles et hôpitaux de France, il en possède l'idiome, presque aussi bien que sa langue natale, et l'Anglais autant qu'il en faut pour être utile aux individus malades de toutes les nations auxquels cette dernière languee st plus familière. 15 avril

HARDES, &c. Le soussigné vient de recevoir par le Créole et le Delta, pantalons de Russie, vestes en soie, habits de différentes couleurs, et 25 barillets verdegris, de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Bourse, par

Dec 18. Wm. FROST, Jr.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'ardoises de Queen Ton, 18 do. do. dites Countess et Duchesse ; reçus par le Bolivar, de Belfast, et à vendre par

19 dec CAVELL, LESASSIER & KILSHAW.

ON a besoin d'une Négresse sachant faire la cuisine, laver et repasser. S'adresser au bureau de *l'Abeille.*

6 mai

College Louisianais.

LES développemens progressifs reçus par cet établissement, ayant considérablement augmenté le nombre des élèves, et nécessité un changement de domicile, Mr. CUVELLIER a l'honneur d'informer le public qu'il vient de louer la résidence dans le vaste local situé sur la place de FRANCAIS, situé à un quart de mille au dessus de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve.

Les motifs qui ont déterminé ce changement et le choix de la maison désignée ci-dessus, seront aisément appréciés d'après l'exposé suivant :

1°. La salubrité du lieu constatée par des juges compétens comme plus hors de la sphère d'activité des maladies épidémiques qui dans certaine saison, exercent d'affligeans ravages à la Nouvelle-Orléans.

2°. La proximité de la ville, qui permet de jouir de tous les avantages que doit offrir une cité populeuse et florissante, sans être exposé à aucun des nombreux inconvéniens qu'elle présente.

3°. Le besoin urgent d'édifices disposés de manière à favoriser le maintien de l'ordre intérieur et les différentes classifications qu'exige un système d'éducation qui embrasse la totalité des études classiques.

4°. La nécessité non moins impérieuse d'une vaste enceinte dont la distribution permit de séparer les jeunes élèves des élèves plus âgés, afin d'éloigner autant que possible les chances d'accidens et les inconvéniens de tous genres qui résultent nécessairement de la confusion des âges.

Tel est le résumé des raisons qui ont déterminé M. Cuvellier à opérer ce changement. Il les soumet au jugement du public, et plus particulièrement encore à celui des personnes qui l'honorent en lui confiant l'éducation de leurs enfans. Il s'estimera heureux si des motifs aussi puissans leur approbation ; et s'abstient malgré à la reconnaissance en ne rappelant pas ceux, nombreux de leur offrir ses remerciemens.

Mr. Guillot, professeur de mathématiques au Collége Louisianais, étant obligé de s'absenter pour six mois, sera remplacé dans ses fonctions jusqu'à son retour, par M. Allen d'[illegible], ingénieur des ponts [illegible], déjà connu par les plus favorables [illegible] par M. le général [illegible], Pilié et d'autres citoyens recommandables de la ville.

Considérant combien il est difficile [illegible] sauver à des jeunes gens dont [illegible] déjà formé, les règles indispensables [illegible] sous d'éducation, M. Cuvellier [illegible] la nécessité d'annoncer au public qu'il [illegible] mais imposable d'admettre au nombre de ses élèves des jeunes gens au dessous de l'âge de quatorze ans.

Les personnes qui désireraient parler aux élèves, sont priées de vouloir bien s'entendre d'abord avec le chef de l'établissement. 26 mars

Enseignement mutuel des jeunes Demoiselles.

MME. PERDREAUVILLE a l'honneur d'informer le public, et particulièrement les mères de famille, que l'état de sa santé ne lui permet pas de rester plus long-temps chargée de l'établissement qu'elle dirige depuis dix années.

Le heureux succès de la méthode que Mme. Perdreauville a employée, la portent à croire que les jeunes personnes qui ont commencé chez elle leur éducation, ont le plus grand intérêt à suivre le même mode d'enseignement ; c'est pourquoi, désirant répondre autant qu'il est en elle, au désir des mères de famille qui ont bien voulu lui confier leurs enfans, elle annonce, par cet avis, qu'elle cherche une personne qui veuille continuer, sur le même plan, une institution qui a déjà donné d'excellens résultats, et qui se trouvent tous les articles qu'exige un cours complet d'études.

Mme. Perdreauville offre cette occasion d'offrir ses premières reconnaissance aux dames dont l'estime et la bienveillance ont adouci l'amertume de la tâche pénible qu'elle s'était imposée, et elle croit ne pouvoir mieux leur témoigner sa gratitude, qu'en cherchant à mettre son établissement dans les mains d'une personne digne de leur confiance, qui remplisse honorablement un emploi qu'elle regarde comme fort utile, et qu'elle regretterait de laisser vacant.

Les personnes qui désireraient confier à Mme. Perdreauville la [illegible] toujours chez elle depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures du soir.

15 avril.

UN [illegible] arrivé à bord le Kentucky, venant de New-York.

50 paniers (magnum) de Champagne blanc mousseux.

Et d'arrivages intérieurs

370 sacs Café de la Havane.

30 caisses de 12 bouteilles Champagne mousseux.

100 sacs de 1000 bouchons fins.

40 caisses Huile de Vitriol de deux damejeannes chaque.

100 barils Vinaigre de cidre fort.

500 sacs Sel de Liverpool.

24 barillets Plomb de chasse patenté.

200 do. Blanc de Céruse broyé à l'huile.

40 barils Sucre en pain.

40 caisses Tabac à chiquer de Cavendish.

Grils pour bateaux à vapeur, Chaînes et Roues, Drays et Brouettes.

A vendre par

15 janv. SAMUEL P. MORGAN.

CONFITURES, &c.—4 jarres de confiture en boites communes et dorées ; 4 do. robinet blanc ; à vendre par A. HODGE, Jr.

Dec 18.

BEURRE frais—50 fréquins Beurre en débarquement du bateau à vapeur Belvidere, et à vendre par

27 nov W. D. JOLLEY, rue Levée